

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

NO DE COUR : 200-11-029376-244
NUNÉRO DE DOSSIER : 43-147376

**DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE
DE :**

Résidences Fleuribel inc., corporation légalement constituée, ayant fait affaires au 242, route de l'Église, dans la ville de Honfleur, dans la province de Québec.

LETTRE D'INSTRUCTIONS AUX CRÉANCIERS

Le 19 juin 2024, la Cour supérieure du Québec a rendu une Ordonnance nommant Lemieux Nolet inc. (le « Séquestre ») pour agir à titre de Séquestre à l'égard de l'ensemble des biens et propriétés, éléments d'actif, droits et obligations de Résidences Fleuribel inc., la « Société débitrice ».

Le 5 février 2025, la Cour supérieure a rendu une Ordonnance relative au traitement des réclamations qui établit un processus de réclamation (le « Processus de réclamation ») dans le but d'identifier, établir, statuer ou autrement résoudre les Réclamations de toute personne détenant des droits prioritaires ou hypothécaires sur les biens de la Société débitrice.

Les termes en majuscule dans la présente lettre ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance relative à la gestion des réclamations garanties et prioritaires à l'encontre des actifs de Résidences Fleuribel inc., laquelle se retrouve sur le site internet du Séquestre, avec toute la documentation afférente au processus de restructuration, à l'adresse suivante : <https://lemieuxnoletsyndic.com/documents-publics/>.

Les présentes instructions ont pour objectif de vous fournir les informations requises pour produire auprès du Séquestre un Formulaire de preuve de réclamation à l'égard de toute Réclamation garantie ou prioritaire que vous pourriez faire valoir à l'encontre de la des Société débitrice.

Nous vous invitons à consulter les documents suivants, copies desquels sont jointes à la présente :

1. Avis de Réclamation;
2. Formulaire de Preuve de réclamation;

Si vous avez une quelconque Réclamation garantie ou prioritaire à faire valoir contre l'une des Sociétés débitrices, vous devez remplir, signer et transmettre au Séquestre un Formulaire de preuve de réclamation de façon à ce qu'il soit reçu par le Séquestre avant la Date limite de dépôt des réclamations, soit le 20 février 2025, 17 h.

Il est impératif que tout Formulaire de preuve de réclamation à l'égard d'une Réclamation soit reçu par le Séquestre le ou avant le 20 février 2025, 17 h, à défaut de quoi le détenteur de cette Réclamation sera forclos, à tout jamais, de faire valoir sa Réclamation à l'encontre de la Débitrice visée.

Tout créancier qui désire faire valoir une Réclamation garantie ou prioritaire dans le cadre du processus de mise sous séquestre est requis de produire un Formulaire de Preuve de réclamation auprès du Séquestre.

Lorsque vous soumettez un Formulaire de Preuve de réclamation, **vous devez y joindre tous les documents justifiant la Réclamation** et donner une description des faits qui ont donné naissance à celle-ci.

Le Formulaire de preuve de réclamation dûment rempli et signé peut être transmis au Séquestre par courriel à reclamation@ln.ca, par courrier ordinaire, par messenger ou par courrier recommandé à l'adresse ci-dessous.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Martin Poirier, CPA, CA, CIRP, SAI par courriel au martin.poirier@ln.ca.

Des Formulaires de preuve de réclamation vierges peuvent être téléchargés à partir du site internet du Séquestre ou vous seront envoyés si vous communiquez avec le Séquestre, en fournissant votre nom, adresse, adresse courriel et numéro de télécopieur.

Daté à Lévis, ce 10 février 2025.

Lemieux Nolet inc.
Séquestre
1610, boulevard Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Téléphone : 418 833-1054
Télécopieur : 418 833-3191